

Séminaire « La ville juste », ED 483 Sciences Sociales

Coordonné par Natacha Coquery (historienne)



Mardi 8 mars 2016, 9h30-17h
(ISH, 14 av. Berthelot, Lyon, salle Elise Rivet)

Résumé des interventions

Sabine Collardey, "Justice et sciences sociales : quelques problèmes épistémologiques".

Les sciences sociales en général ont affaire à des notions normatives comme celle de justice : non seulement les acteurs sociaux ont une idée, *des* idées de ce qui est juste et de ce qui ne l'est pas, mais les observateurs et les théoriciens qui cherchent à en rendre compte ont eux-mêmes leurs propres options en la matière. Aussi cela soulève-t-il un ensemble considérable de problèmes épistémologiques parmi lesquels trois principaux retiendront mon attention ici.

D'abord, je reviendrai sur la question méthodologique de la façon dont sont saisies les conceptions que se font les acteurs sociaux de la justice. Il s'agira alors de se pencher sur la tension entre l'objectivité du savant et son propre engagement normatif et ainsi de s'interroger sur le sens à donner au précepte classique de neutralité axiologique.

Ensuite, je m'intéresserai à la question épistémologique des rapports entre les sciences sociales et les théories de la justice que la philosophie politique et morale développe. Il s'agira alors de soulever deux questions : d'une part, les sciences sociales peuvent-elles participer à fonder la prétention à la vérité de ces théories, et ainsi départager les diverses conceptions concurrentes ? D'autre part, comment la mise en œuvre effective de certaines conceptions de la justice passe nécessairement par les sciences sociales, en tant qu'elles informent certaines pratiques, notamment les politiques publiques.

Fabrice Ripoll, "La justice par « la mobilité » ? (Dé)placements, inégalités et dominations"

Il s'agit de tenter une déconstruction de la catégorie « mobilité » ainsi qu'une critique du « mobilo-centrisme » ambiant qui porte à ne déplorer que les absences ou entraves à la mobilité en associant cette dernière soit à la liberté, soit à une ressource ou un capital. Si la revendication d'un « droit à la mobilité » semble incontournable dans une démocratie, elle masque les injonctions au déplacement qui se multiplient dans les sociétés dominées par le capitalisme en sa variante néolibérale et s'articulent à divers autres rapports de domination. Les déplacements réellement existants sont en effet inséparables de contraintes sociales plus ou moins fortes et visibles ou intériorisées, elles-mêmes inséparables de rapports sociaux marqués par des inégalités de capitaux (économiques, culturels, sociaux, symboliques). Contre l'idée qu'une « immobilité » est nécessairement une mobilité entravée ou une pathologie, il faut garder en tête l'existence de résistances individuelles et collectives à ces déplacements forcés ou incités qu'il s'agit d'analyser et de comprendre. In fine, cette approche montre que, plutôt que de parler de justice ou d'injustice « spatiale », il est sans doute préférable de penser en termes de *dimension spatiale des inégalités sociales et rapports de domination*, qui se déclinent en conditions sociales matérialisées, institutionnalisées ou incorporées, qui sont autant des produits que des enjeux des pratiques quotidiennes.